

Historique des chasseurs à pied

Les origines

Les chasseurs de Fischer

L'origine des chasseurs à pied, commune avec celle des chasseurs à cheval, remonte au corps constitué sous le nom de chasseurs de Fischer, du nom de leur chef Johann Christian Fischer, qui rendit de tels services sur les flancs et les arrières de l'armée française que leur organisation fut officiellement reconnue par le maréchal de Saxe en 1743.



A l'origine, la formation d'un corps franc de 500 cavaliers, les chasseurs à cheval, figure dans les rangs de l'armée française avec l'ordonnance du 1^{er} novembre 1743. La renommée de ce corps léger fait alors sentir le besoin impérieux (mais non vraiment réalisé) de créer sur les frontières des unités légères habituées à la guerre locale. Une ordonnance du 25 octobre 1756 augmente donc le corps des chasseurs de Fischer de 200 chasseurs à pied formant 5 compagnies.

Louis XV, par une ordonnance du 4 janvier 1760,

crée deux corps de chasseurs, rattachés aux 1^{er} et 2^e régiments de hussards. L'ordonnance provisoire du 8 août 1784 détermine le nom et la formation de six régiments de chasseurs, et attache à chacun un bataillon d'infanterie légère.

L'ordonnance du 17 mars 1788 apporte de considérables changements et prononce la séparation des chasseurs à pied et à cheval : elle crée 12 bataillons de chasseurs à pied à 4 compagnies, et 12 régiments de chasseurs à cheval à 4 escadrons et 2 compagnies. Les bataillons de chasseurs sont composés de montagnards et de fils de gardes-chasse, et certains d'entre eux ont pour mission de renforcer la défense des frontières : 1^{er} bataillon de chasseurs à pied Chasseurs royaux de Provence ; 2^e bataillon Chasseurs royaux de Dauphiné, 3^e de Corse ; 4^e bataillon de chasseurs à pied



Chasseurs corses, 5^e Chasseurs cantabres, 6^e bretons, 7^e d'Auvergne, 8^e des Vosges, 9^e des Cévennes, 10^e du Gévaudan, 11^e des Ardennes, 12^e du Roussillon. Ces bataillons éphémères font les guerres de la Révolution et voient, en 1794, leur nombre porté à 21. Cependant la formation des demi-brigades légères entraîne leur suppression.

Sous le 1^{er} Empire, les chasseurs forment des groupes spéciaux, jouissant d'une certaine autonomie, soumis à un entraînement particulier.

La création

En 1830, au cours des combats qui se déroulent sous Alger, le Haut commandement constate avec regret l'absence de troupes légères d'infanterie. Cette préoccupation, dominée par les nécessités de la conquête, devient l'idée première des grands chefs militaires de la Monarchie de Juillet, parmi lesquels un des fils du nouveau Roi Louis-Philippe, le Duc d'Orléans, l'aîné, s'intéresse particulièrement aux questions militaires.

Il a l'idée, pour remplacer les anciens voltigeurs disparus depuis 1815, de créer un corps d'infanterie légère portant le nom de Chasseurs d'essai. Il prend l'avis des grands généraux survivants de l'Épopée impériale,

dont le maréchal Soult qui, dès 1833 préconise la formation de compagnies de francs-tireurs, et, en août 1837, le général Houdetot, aide de camp du Roi, est chargé d'organiser à Vincennes une Compagnie de tirailleurs. Des hommes d'élite sont prélevés dans tous les régiments de la métropole, et mettent à l'épreuve la carabine Delvigne-Poncharra à laquelle est adaptée une baïonnette-sabre longue et tranchante, due au chef d'escadron d'artillerie Thiéry. Les excellents résultats obtenus décident la création, d'abord provisoire en novembre 1838 puis définitive en août 1839, d'un bataillon à six compagnies, les Tirailleurs de Vincennes.



Son armement est constitué de cette carabine à canon rayé, grande nouveauté pour l'époque, qui bouleverse les principes d'emploi de la troupe. Les méthodes d'instruction évoluent. L'instruction du tir, nulle jusqu'alors, prend une importance primordiale. L'appréciation des distances, l'entraînement au tir à genou et couché, l'utilisation du terrain, la gymnastique, le pas de course cadencé, le *pas gymnastique* devenu par la suite *pas chasseur*, et l'escrime à la baïonnette, toutes choses à peu près inconnues encore, sont enseignées aux chasseurs.

L'équipement est allégé et rendu plus commode, ce qui

permet les mouvements rapides. L'uniforme sombre et ample des chasseurs à pied est une révolution : plus de tuniques et de pantalons étriqués, plus de buffleteries blanches, véritables cibles sur le champ de bataille. Le shako est noir et peu élevé, la giberne est noire et adaptée à une ceinture de même couleur, le sac est noir. L'uniforme est initialement vert foncé avec passepoils jonquille est vite remplacé par du bleu foncé. Le passepoil jonquille équipe alors le pourtour des vareuses tout autant que les pantalons.

En décembre 1839, le bataillon de Tirailleurs, laissant deux compagnies à Vincennes, est envoyé en renfort contre Abd-el-Kader. Le duc d'Orléans, commandant de la 1^{ère} division, celle à laquelle appartient le bataillon, conduit l'extraordinaire expédition des Portes de Fer. Chef intrépide, organisateur, il montre pour le soldat une magnifique sollicitude. Il rentre en France en mai 1840 et décide de prolonger l'expérience du bataillon de Tirailleurs. Aux manœuvres ce bataillon donne aussi d'excellents résultats tactiques et fait l'admiration du maréchal Soult qui dit un jour au Roi :

« Sire, ce n'est pas un bataillon, c'est trente comme celui »

Une ordonnance royale du 28 septembre 1840 décide la création de dix bataillons sur le type de celui des Tirailleurs de Vincennes, création effective au camp d'Helfaut, près de Saint-Omer. Le nom de tirailleur



est abandonné au profit de celui de chasseur à pied (qui prendra aussi le nom de chasseurs de Vincennes). L'ordre d'ancienneté des chefs de bataillons est suivi pour fixer le numéro de chaque bataillon. Les premiers commandants – dont deux devinrent maréchaux, Ferey et Mac-Mahon, et tous les autres généraux, à l'exception du commandant Clère, tué en 1845 au combat de Tifour – ont été : 1^{er} bataillon, de Ladmirault ; 2^e, Faivre ; 3^e, Camou ; 4^e, de Bousigen ; 5^e, Millinet ; 6^e, Ferey ; 7^e, Repond ; 8^e, Ulrich ; 9^e, Clère ; 10^e, Mac-Mahon.

La création de ce nouveau corps des chasseurs à pied tend à la formation d'une troupe d'élite caractérisée par sa mobilité, son efficacité, sa souplesse et sa combativité.

La remise du premier drapeau des chasseurs

La 4 mai 1841, venus de Saint-Omer à Paris, les dix bataillons de chasseurs à pied se massent aux Tuileries pour y recevoir leur drapeau des mains du Roi Louis-Philippe. Les chasseurs portent une barbe pointue et les moustaches longues, ce qui, non moins que leur costume, leur donne un air un peu étranger. *Le Moniteur universel* du 8 mai décrit ainsi cette émouvante cérémonie :

« Pour la première fois dans l'histoire de l'Armée française, une troupe d'infanterie allait défiler au pas gymnastique avec la *furia francese* aux acclamations enthousiastes de la foule. Les bataillons rangés dans la

cours'étaient, après le passage du Roi et par une évolution au pas gymnastique aussi rapide que pittoresque, massés à droite et à gauche, laissant au milieu un espace vide de toute la largeur du pavillon central. Les bataillons de la place les avaient successivement rejoints par un mouvement non moins accéléré ; et, au moment où S. M. est venue se placer pour le défilé sous le balcon de l'Horloge, ces deux détachements, serrés en masse sur dix lignes de profondeur, formaient par la gravité de leur uniforme, par l'éclat de leurs armes et par l'allure résolue des officiers et des soldats, un spectacle tout à fait martial et imposant.

Les clairons, adossés à la grille de l'Arc-de-Triomphe, ayant ouvert le ban, l'officier porte-drapeau s'est avancé à vingt pas du Roi, escorté de six hommes. Alors M. le Maréchal Soult s'étant fait apporter par le colonel Foy le drapeau destiné au Corps des Chasseurs, avant de le remettre à S. M., a prononcé d'une voix forte et retentissante la formule du serment militaire ainsi conçu :

« Officiers, sous-officiers et soldats,
Vous jurez fidélité et obéissance au Roi des Français,
à la charte constitutionnelle et aux lois du Royaume. »
« Nous le jurons ! »

Le Maréchal a ajouté :

« Vous jurez de défendre le Drapeau que le Roi va confier à votre vaillance. Vous jurez de périr jusqu'au dernier plutôt que de l'abandonner jamais ! »



« Nous le jurons ! »
Alors le Roi avait pris le Drapeau des mains de M. le Maréchal Soult et M. le Duc d'Orléans ayant fait sonner un second ban, S. M. a adressé à la troupe une allocution chaleureuse, à laquelle ont répondu les cris unanimes de Vive le Roi. Puis S. M. a remis le Drapeau à l'officier chargé de sa garde et qui a fait le salut militaire au Roi et au Prince.

Le défilé des dix bataillons a eu lieu ensuite, M. le Duc d'Orléans en tête, avec un ordre et une précision remarquables et aux cris mille fois répétés de Vive le Roi ! »

L'évolution

Pour montrer que ces nouvelles troupes ne sont pas faites uniquement pour la parade, cinq de ces bataillons sont engagés en Algérie dès 1841 (les 5^e et 8^e à la province d'Oran, puis les 3^e et 6^e, suivis de près par le 10^e à celle d'Alger). Les Arabes surnomment vite les chasseurs, les « soldats de la mort », ou alors « les

noirs » (lascars negros) en référence à leur tenue, et ils disent d'eux : « Ce ne sont pas des hommes, mais des chacals qui bondissent de rocher en rocher, des lions sur lesquels les balles s'aplatissent : leurs carabines sont animées, elles voient ! »

En 1842, le Duc d'Orléans meurt à Neuilly, victime d'un accident de voiture. Les chasseurs, désespérés de la mort de leur créateur et chef, prennent le deuil et les officiers couvrent leur képi d'un turban de velours noir qu'ils portent encore aujourd'hui.

A cette même époque, pour perpétuer le souvenir du Prince Héritier avec qui ils avaient partagé les fatigues et les dangers, et sur proposition du maréchal Soult, les chasseurs sont désignés sous la dénomination de Chasseurs d'Orléans, ce qui les distingue d'ailleurs des tirailleurs dont le nom s'applique à l'ordre de combat commun à toute l'infanterie.

Après la Révolution de Février, Louis-Philippe part en exil et, le 7 mars 1848, le général Subervie, ministre de la Guerre, propose de « donner le nom de Chasseurs à pied aux bataillons de Chasseurs d'Orléans qui, en raison des événements politiques, ne peuvent conserver cette dernière dénomination », nom qui convient parfaitement à un corps hors ligne qui se retrouvera sur tous les champs de bataille jusqu'en 1870.



Les bataillons de chasseurs, remarquable innovation tactique, ne sont pas une infanterie légère dans toute l'acceptation du mot. A la différence des autres bataillons d'infanterie dits enrégimentés, les bataillons sont indépendants, autonomes, et disposent d'éléments de compagnie hors rang qui leur permettent de s'administrer eux-mêmes. En outre, ils ne dépendent pas des régions sur lesquelles ils stationnent.

Ils sont aussi plus pesamment armés que l'infanterie de ligne. Ensuite leur efficacité réside surtout dans la justesse du tir, et ils perdraient cette efficacité en courant et en s'essouffant. Enfin leur avantage réel ne peut se produire que s'ils sont fractionnés parmi les brigades d'infanterie. Les chasseurs à pied remplissent donc le rôle important des mousquetaires au XVI^e siècle (voir le Cor de chasse n°91). Ces hommes d'élite, répartis par quinze ou vingt dans un bataillon, lançaient avec précision, au moyen de mousquets appuyés sur une fourche, des balles de deux onces. Ils flanquaient des colonnes d'attaque et les colonnes en retraite ; ils protégeaient utilement toutes les opérations secondaires de la guerre, telles qu'un passage de pont, une attaque de défilé, une défense de retranchement. Réunis en masse, ils n'eussent plus rendu les mêmes services car alors on ne les aurait pas eus partout où le besoin se serait fait sentir, et là où ils se seraient trouvés, il y aurait eu, sans aucun avantage, excès d'armes de précision.

